



Déclaration liminaire de la CGT Educ'Action au Chscta du 17/06/21

Depuis plus d'un an nous subissons des restrictions dites sanitaires induites par l'Etat d'urgence notamment le couvre-feu et le confinement.

Or une gestion qui relierait protection sociale et respect des libertés individuelles et collectives passe avant tout par la reconstruction de l'hôpital public après 40 années de privatisations et libéralisations.

Au-delà de l'hôpital c'est l'ensemble des services publics qu'il faut remettre en ordre de marche par des embauches massives. Or, c'est tout l'inverse qui se passe, la loi de transformation de la Fonction Publique a pour but de détruire les services publics dont l'utilité sociale a pourtant été largement reconnue depuis plus d'un an.

L'Ecole doit donc, elle aussi, bénéficier d'un plan d'urgence qui permette de redonner des moyens matériels et humains. D'ailleurs les mobilisations récentes, concernant les AED, les AESH, ou même les DGH (Dotation Globale Horaire) des collèges et lycées, avec notamment la vingtaine d'établissements du Var qui poursuit son combat pour des DGH dignes , ont toutes en commun de réclamer des moyens exceptionnels au regard de la situation que nous avons traversé...

Les conséquences de cette année commencent déjà à se faire sentir au niveau social avec des plans de licenciements massifs et au niveau psychologique avec des dépressions et suicides en nombre notamment chez les plus jeunes. L'Education Nationale n'est pas épargnée par ce phénomène. D'ailleurs, lors de notre visite au LP. les Côteaux , la crise sanitaire était au centre des discussions.

Il importe donc que nous, membres du Chscta, nous nous en préoccupions. La CGT Educ'Action demande par exemple qu' un bilan spécifique et précis soit dressé afin de quantifier ces conséquences sociales et psychologiques au niveau de notre Académie !

Sur le plan académique égalité femmes/hommes, que dire, sinon qu'il était temps de s'en préoccuper. Nous ne ferons pas un cours d'histoire mais, nous rappellerons juste, que dans notre organisation syndicale, Marie Guillot, institutrice, a mis en place la commission féminine de la CGT dès 1922 !

Les femmes dans le service public d'éducation ont besoin de reconnaissance, de salaires égaux et d'être défendues en cas d'agressions. Ainsi dans le cadre de la mobilité professionnelle, la CGT Educ'Action souhaite que le périmètre pris en compte aille au-delà de la seule évolution de carrière, il faut par exemple, que l'Académie vienne en aide aux victimes de violences conjugales qui doivent s'éloigner de leur ex-conjoint.

Nous nous réjouissons du renforcement des prérogatives du CHSCT concernant cette question, car l' égalité femmes/hommes doit être au cœur des préoccupations du CHSCTA . De la même manière nous demandons que le rôle des organisations syndicales soit renforcé dans le plan afin d'éviter les obstructions à la reconnaissance du statut de victime de violences sexistes ou sexuelles au travail.

Concernant l'enquête relative aux TMS (Troubles Muscullos-Squelettiques) des professeurs d'EPS, nous constatons que les deux tiers des réponses indiquent qu'il n'y a pas eu d'amélioration des installations sportives depuis 4 ans , et surtout, que 70 % des réponses indiquent que la prise en compte des risques professionnels impliquant les installations sportives dans le DUER n'est que partielle ou inexistante, alors qu'il s'agit d'une obligation légale !

Ce qui ressort également de ce questionnaire c'est que les documents , registres et procédures relatifs à la santé au travail sont méconnus ou pour le moins sous-exploités dans les établissements : par exemple 84 % des collègues n'ont pas participé à l'évaluation des risques professionnels impliquant les installations et équipements sportifs consignée dans le DUER ou bien 71 % des collègues ne signalent jamais ou seulement occasionnellement les dysfonctionnements sur les installations pouvant provoquer des TMS et 59% ne connaissent même pas l'emplacement du Registre Santé et Sécurité au travail ou encore 72 % ne connaissent pas la procédure pour obtenir la RQTH ou ne serait-ce qu'un aménagement de poste.

Mais le plus grave nous semble-t-il réside dans les réponses à la dernière question, en effet les trois quarts des collègues ayant une rqth estiment que leurs contraintes médicales ne sont pas prise en compte ou seulement partiellement pour l'aménagement ou la répartition des installations !

En outre compte tenu du fait que moins d'un tiers des collègues ont répondu au questionnaire, la CGT Educ'Action demande que cette enquête soit relancée afin de toucher un panel plus important.

De même la CGT Educ'Action propose qu'un questionnaire du même ordre , relatif aux TMS , soit diffusé à l'ensemble des personnels de l'Education Nationale.

Pour terminer nous souhaitons redire que l'avenir du Chscta nous inquiète dans le cadre de la loi de la transformation de la Fonction Publique, alors que nous voyons son utilité et son efficacité à différents niveaux. Mais Gageons que d'ici fin 2022 les mobilisations permettront à nos dirigeants de revenir à la raison.